

Le 25 septembre 2014

Par courriel et par messenger

Maître Stéphanie Lussier
ACEF de l'Outaouais
10127, rue d'Iberville
Montréal, Québec
H2B 2T7

Me Jean-Olivier Tremblay
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

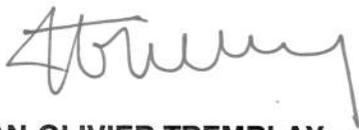
Tél. : 514 289-2211, poste 4683
Télec. : 514 289-5197
C. élec. : tremblay.jean-olivier@hydro.qc.ca

**OBJET: Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour
l'année tarifaire 2014-2015 – Phase 2 (option de retrait)
Votre dossier R-3854-2013 / Notre référence : R049100**

Chère consœur,

Nous vous transmettons, sous pli, un chèque au montant de 10 748,75 \$ en paiement des frais de participation de l'Association coopérative d'économie familiale de l'Outaouais (ACEFO) dans la cause mentionnée en titre, le tout conformément à la décision D-2014-164 rendue par la Régie de l'énergie, le 23 septembre 2014.

Nous espérons le tout conforme et vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.



JEAN-OLIVIER TREMBLAY, avocat

JOT/rm

c. c. Régie de l'énergie

Le 25 septembre 2014

Par courriel et par messenger

Maître André Turmel
FASKEN, MARTINEAU, DUMOULIN
800 Place Victoria, bureau 3700
Montréal (Québec)
H4Z 1E9

Me Jean-Olivier Tremblay
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

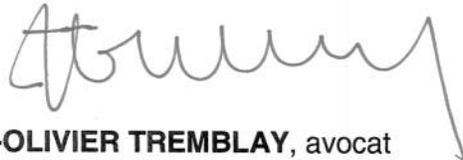
Tél. : 514 289-2211, poste 4683
Télec. : 514 289-5197
C. élec. : tremblay.jean-olivier@hydro.qc.ca

**OBJET: Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour
l'année tarifaire 2014-2015 – Phase 2 (option de retrait)
Votre dossier R-3854-2013 / Notre référence : R049100**

Cher confrère,

Nous vous transmettons, sous pli, un chèque au montant de 11 497,50 \$ en paiement des frais de participation de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) dans la cause mentionnée en titre, le tout conformément à la décision D-2014-164 rendue par la Régie de l'énergie, le 23 septembre 2014.

Nous espérons le tout conforme et vous prions d'agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.



JEAN-OLIVIER TREMBLAY, avocat

JOT/rm

c. c. Régie de l'énergie

Le 25 septembre 2014

Par courriel et par messenger

Me Dominique Neuman
1535, Sherbrooke ouest
Kwavnick
Montréal (Québec)
H3G 1L7

Me Jean-Olivier Tremblay
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

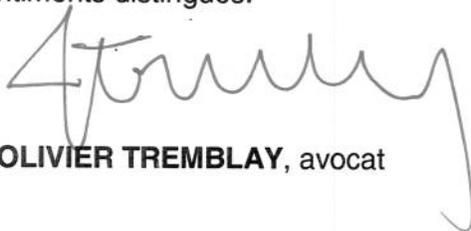
Tél. : 514 289-2211, poste 4683
Télec. : 514 289-5197
C. élec. : tremblay.jean-olivier@hydro.qc.ca

**OBJET: Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour
l'année tarifaire 2014-2015 – Phase 2 (option de retrait)
Votre dossier R-3854-2013 / Notre référence : R049100**

Cher confrère,

Nous vous transmettons, sous pli, un chèque au montant de 11 497,50 \$ en paiement des frais de participation de Stratégies énergétiques et Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (SÉ/AQLPA) dans la cause mentionnée en titre, le tout conformément à la décision D-2014-164 rendue par la Régie de l'énergie, le 23 septembre 2014.

Nous espérons le tout conforme et vous prions d'agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.



JEAN-OLIVIER TREMBLAY, avocat

JOT/rm

c. c. Régie de l'énergie

Le 25 septembre 2014

Par courriel et par messenger

Me Hélène Sicard
6226, rue St-Hubert
Montréal (Québec)
H2S 2M2

Me Jean-Olivier Tremblay
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

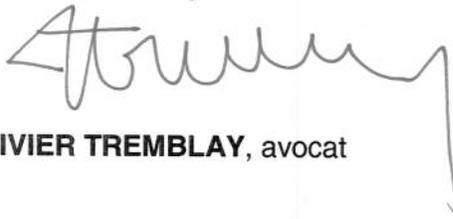
Tél. : 514 289-2211, poste 4683
Télec. : 514 289-5197
C. élec. : tremblay.jean-olivier@hydro.qc.ca

**OBJET: Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour
l'année tarifaire 2014-2015 – Phase 2 (option de retrait)
Votre dossier R-3854-2013 / Notre référence : R049100**

Chère consoeur,

Nous vous transmettons, sous pli, un chèque au montant de 10 422,16 \$ en paiement des frais de participation de l'Union des consommateurs (UC) dans la cause mentionnée en titre, le tout conformément à la décision D-2014-164 rendue par la Régie de l'énergie, le 23 septembre 2014.

Nous espérons le tout conforme et vous prions d'agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments distingués.



JEAN-OLIVIER TREMBLAY, avocat

JOT/rm

c. c. Régie de l'énergie